



Constructions paysagères

Niveau 4

Apprentissage

- > Être capable de préparer et organiser un chantier de construction paysagère
- > Maîtriser les travaux de constructions maçonnées (dallage, pavage, muret)
- > Être capable de réaliser des constructions sans liants (ouvrage bois, pierres sèches, mobilier,...)

lefresne-angers-segre.fr ←

Spécificités de la formation

- ✔ Une **formation en alternance**
- ✔ Possibilité d'**individualisation de parcours**
- ✔ Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences (prise en charge possible de la **VAA**)
- ✔ Des **intervenants professionnels spécialisés**
- ✔ Des **équipements et matériels professionnels**
- ✔ Des **mises en situation pratique**
- ✔ La réalisation de **chantiers écoles**
- ✔ Une **plateforme d'entraînement aux travaux paysagers** couverte

La réussite se cultive ici.

Pour en savoir plus :





Objectifs et contenu de la formation

Le cycle de formation réparti sur 1 an des enseignements professionnels théoriques et pratiques.

> Des enseignements professionnels

La formation est organisée en 3 modules de certification :

- **Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères** : Mettre en œuvre un chantier, conformément aux termes du devis et des plans
- **Réaliser des constructions paysagères avec liants** : Mettre en valeur un espace végétalisé par des ouvrages maçonnés alliant esthétique et fonctionnalité, réalisés avec une empreinte environnementale limitée
- **Réaliser des constructions paysagères non maçonnées** : Réaliser des constructions bois dans un espace végétalisé et mettre en valeur un espace végétalisé par des ouvrages sans liant alliant esthétique et fonctionnalité



Des aides à l'hébergement, à la restauration, au premier équipement et à la mobilité sont accordées par les organismes financeurs de l'apprentissage (OPCO).

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

Validation du diplôme

Le CS est délivré par le Ministère de l'Agriculture. Pour obtenir son diplôme, le candidat doit valider ses 3 unités capitalisables (blocs de compétences) constitutives du diplôme.

En cas de non-réussite, il dispose d'un délai de 5 ans pour valider les UC non-obtenues, les UC obtenues sont valides à vie. Un bloc de compétences peut être validé indépendamment des autres.

> Modalités de formation

490

HEURES

de parcours complet de formation sur 1 an

14

SEMAINES

par an en centre. Le reste du parcours étant en entreprise.

Conditions d'admission et inscription

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus ou avoir 15 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée en formation (pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers)
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 minimum en lien avec la spécialisation
- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat du CFAA 49
- Signer un contrat d'apprentissage de 12 mois avec une entreprise
- Rentrée en septembre et sur demande
- Prise en charge des coûts de formation par les organismes financeurs de l'apprentissage

→ lefrsne-angers-segre.fr

RNCP 35399 - Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Date d'échéance de l'enregistrement : 01-04-2026